

## École Notre Dame Auxiliatrice

Tél secrétariat : 02 97 81 09 11

Tél Garderie : 02 97 12 05 90

Mail : eco56.nda.lanester@enseignement-catholique.bzh

Site : ndalanester.com

### Équipe Éducative

DIRECTION : - Mme LEJEUNE Maryannick  
ADJOINTE DE DIRECTION : - Mme HERVOUCHE Hélène  
REFERENTE DU SITE MATERNELLE : - Mme PETIT Carole

Cycle 1	- Mme ROSSO Gwladys / Mme LE BORGNE Chloé	TPS/PS
	- Mme BIGOTTE Nathalie	PS/MS
	- Mme PETIT Carole	MS/GS
	- Mme BAGOT Hélène	MS/GS
Cycle 2	- Mme LE PAPE Brigitte	CP
	- Mme BERNARD Christine CP-CE1	
	- Mme DREANO Chloé / Mme LE BORGNE Chloé	CE1
	- Mme LE GUELLANFF Elisabeth	CE2
	- Mme DAUY Marianne	CE2
Cycle 3	- Mme DOUCHET-LE PORT Typhaine / Mme JAFFRE Anne	CM1
	- Mme HERVOUCHE Hélène / M BREGENT Emmanuel	CM1-CM2
	- Mme CONAN Carole	CM2

- Mme LE GOT Sophie interviendra le matin sur le poste « plus de maîtres que de classes » en dédoublement des classes de Me Le Pape et de Me Bernard. Elle interviendra également l'après-midi sur du décloisonnement pédagogique dans les classes de cycle 2.

- Mme DELATOUCHE Marie-Aude (poste d'adaptation à mi-temps)  
remplacée par Mme CHARRANT Maryana
- Mme CALVEZ Sandrine (poste Français Langue Seconde à quart-temps)

### SECRETAIRE

- Mme LE GALL Gwénaëlle

### ASSISTANTES MATERNELLES – Surveillantes d'étude – AESH

Mme TALBI Drissia – Mme PRIETO Hélène – Mme CALARCO Véronique - Mme RIOU Virginie - Mme MASSON Salomé – Mme BEAN Pascale - Mme HAMPE Magali (AESH) – Mme DONVAL Aikaterina (AESH) - Mme LE GALLIC Christiane (AESH) – Mme GUYONVACH Patricia (AESH) – Mme GUIGNARD Bérénice (AESH)

## Informations sur le fonctionnement de l'école.

### Référentes de site :

Dans le cadre de la direction de l'ensemble scolaire école collège Notre Dame du Pont que j'assume, Me Hélène Hervoche occupe à mes côtés la fonction d'adjointe de direction et Me Carole Petit celle de référente de site en maternelle. Elles assureront la continuité de la relation avec les familles au quotidien. Selon la situation, Me Hervoche pourra être amenée à me représenter à certaines réunions (réunions d'APEL, Equipe Educative, Equipe de Suivi de Scolarisation...).

**Mme Hervoche sera déchargée de classe le mardi** par M BREGENT afin d'assurer sa mission d'adjointe de direction. Merci de bien vouloir privilégier ce jour pour toute demande de RDV.

En mon absence, une délégation de pouvoir a été accordée à Mme Hervoche pour le primaire et Mme Petit pour la maternelle.

### Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi : 8h15 - 11h30

Mardi : 8h15 - 11h30

Jeudi : 8h15 - 11h30

Vendredi : 8h15 - 11h30 ; 14h00 - 17h00

### LE SITE de l'école : une source d'informations.

Le site de l'école est actualisé régulièrement avec les menus mais aussi des textes et des photos sur les différentes activités des enfants.



[www.ndalanester.com](http://www.ndalanester.com)

### EcoleDirecte :

L'ensemble des informations à destination des familles sont dématérialisées et sont communiquées aux familles via EcoleDirecte. **Il est indispensable que chaque famille consulte régulièrement sa messagerie personnelle.**

Un identifiant et un mot de passe sera fourni aux nouvelles familles afin de leur permettre de procéder à l'installation de cet outil. En cas d'oubli ou de perte de vos données de connexion, merci de vous rapprocher du secrétariat de l'école au plus vite.

### Rencontre des parents

Les enseignantes sont à la disposition des parents pour les recevoir après la classe. Prière de prendre rendez-vous par l'intermédiaire de votre enfant ou par EcoleDirecte.

Une réunion de parents est organisée, dans chaque classe, avant les vacances de la Toussaint (cf document joint). Un rendez-vous individuel vous sera proposé entre décembre et février. La garderie est gratuite pour les enfants des parents participant à ces réunions.

**Portes ouvertes de l'école et du collège vendredi 31 janvier 2025 de 17h30 à 19h30.**

### Les activités pédagogiques complémentaires

Dans le courant de l'année, les enseignants peuvent proposer à votre enfant de participer aux activités pédagogiques complémentaires, après l'école. (Aide personnalisée)

Ces activités sont un temps privilégié où l'enseignant accompagne votre enfant dans ses apprentissages scolaires. Ces activités se dérouleront, le lundi ou le jeudi de 16h45 à 17h45.

L'enseignant contactera les parents des enfants qui peuvent bénéficier de ce dispositif courant septembre.

### Vacances et aménagement du calendrier scolaire.

Toussaint :	Samedi 19 octobre au lundi 4 novembre
Noël :	Samedi 21 décembre au lundi 6 janvier
Hiver :	Samedi 8 février au lundi 24 février
Printemps :	Samedi 5 avril au mardi 22 avril

Ascension : Mardi 28 mai au soir au lundi 2 juin matin  
Été : Vendredi 04 juillet au soir



**Journée des communautés éducatives** : La journée des communautés éducatives de l'enseignement catholique se déroulera **le vendredi 6 décembre**. Les enfants seront libérés ce jour.

### Catéchèse :

La catéchèse est assurée par l'école pendant les heures de classe en lien avec la paroisse.

Les élèves qui souhaitent se préparer aux sacrements doivent s'inscrire à la paroisse (à partir du CE1).

### Vie scolaire

#### Horaires :

	Matin	Après-midi
Lundi	8h45 – 11h55	13h25 – 16h30
Mardi	8h45 – 11h55	13h25 – 16h30
Jeudi	8h45 – 11h55	13h25 – 16h30
Vendredi	8h45 – 11h55	13h25 – 16h30

#### Accueil et sortie des élèves :

##### Le matin :

- **En primaire**, les élèves sont accueillis **entre 8h30 et 8h45 sur la cour**.
- **En maternelle**, les élèves sont accueillis **à partir de 8h30 dans les classes**.

Avant 8h30, **aucun élève, même accompagné d'un adulte**, ne peut pénétrer sur les cours du groupe scolaire (école, collège) ou dans le préau, il doit obligatoirement se rendre à la garderie.

Avant 8h30, les élèves qui ne sont pas en garderie ne sont pas sous la responsabilité de l'école.

##### Le midi :

- A 11h50, les parents de maternelle vont chercher leurs enfants dans la garderie.
- Les élèves de primaire attendent leur parent devant le portail blanc à partir de 11h55.
- Les élèves n'ayant pas été récupérés à midi seront dirigés vers la cantine.
- Les élèves sont accueillis **à partir de 13h10** sur les cours.
- Avant 13h10, **aucun** élève ne doit pénétrer sur les cours.

##### Sorties :

**En primaire 16h30** : Les parents des élèves de primaire attendent leurs enfants **au portail**.

Merci de ne pas entrer sur la cour lorsque les élèves y pratiquent une activité sportive.

Seuls les élèves ayant une autorisation signée des parents pourront sortir seuls de l'établissement après les cours.

**En maternelle 16h30** : Les parents des élèves de maternelle récupèrent leur enfant dans la classe.

Merci de ne pas rentrer dans le bâtiment avant l'horaire indiqué.

Un élève ne peut être confié à une autre personne que ses parents sans une autorisation écrite de ceux-ci.

**Pour les fratries avec un enfant en maternelle et un autre en primaire** : accéder à l'établissement par le portail maternelle avec vos enfants à l'heure indiquée pour la classe du plus petit. L'enfant en classe élémentaire se rendra seul dans le bâtiment primaire depuis la maternelle. Le midi et le soir,

**votre enfant scolarisé en élémentaire pourra vous rejoindre devant le bâtiment des maternelles. Merci de le signaler rapidement au secrétariat pour l'autorisation à apposer sur le badge.**

**Sorties en cours de journée** : elles sont soumises à l'autorisation du directeur et ne sont autorisées que pour des motifs justifiés (médicaux principalement). L'enfant ne peut pas quitter l'établissement, s'il n'est pas accompagné.

**Retards : l'établissement étant fermé pour des raisons de sécurité, tout élève (de primaire comme de maternelle) arrivant après les horaires d'ouverture devra se présenter au secrétariat pour pouvoir être accueilli dans l'établissement.**

#### **Absences:**

**Absences prévues** : toute absence prévisible est soumise à l'autorisation du directeur.

**Absences imprévues** (maladie, retard,...) :

L'école doit impérativement être prévenue AVANT 8h45 ou 13 h 25.

Une absence non signalée pour tout enfant à partir de 3 ans entraîne immédiatement une procédure de recherche de l'enfant.

#### **Services périscolaires :**

GARDERIE : tarifs : 1,50€ / demi-heure – après 19h 5€/quart d'heure de retard.

#### **Matin de 7h30 à 8h30**

**Entre 7h30 et 8h00** : Accueil de tous les élèves dans la garderie se trouvant dans le bâtiment de la maternelle.

Les élèves de primaire (CP au CM2) sont accueillis en garderie sur la cour primaire ou sous le préau primaire en cas de pluie.

**A partir de 8h00**

Les élèves de maternelle (TPS à la GS) sont accueillis en garderie dans le bâtiment de maternelle

#### **Soir de 16h30 à 19h00**

Les élèves de primaire (CP au CM2) sont accueillis en garderie sur la cour primaire ou sous le préau primaire en cas de pluie

**16h30 - 18h00**

Les élèves de maternelle (TPS à la GS) sont accueillis en garderie dans le bâtiment de maternelle

**Entre 18h00 et 19h00** : Tous les élèves seront regroupés dans la garderie se trouvant dans le bâtiment de la maternelle.

Avant 8h30 et après 16h45, les enfants présents à l'école sont obligatoirement conduits en garderie.

Un registre de présence sera tenu en garderie et permettra une facturation mensuelle.

**La présence des enfants sera facturée dès leur prise en charge et ce même le soir entre 16h30 et 17h00.**

#### **GARDERIE DU MERCREDI MATIN :**

L'accueil est organisé par la municipalité au sein des centres aérés. Merci de vous adresser en mairie pour tout besoin.

#### **ETUDES**

Pour les élèves du primaire, des études surveillées sont proposées, le lundi, le mardi et le jeudi. La participation des parents au suivi du travail scolaire reste cependant indispensable. Une participation de 3,50 euros/jour d'étude sera facturée aux familles.

- Horaires : les lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 17h30

- Toute absence doit être annoncée et justifiée par écrit, sur papier libre.

- Inscription : Au début de chaque période

#### **RESTAURATION**

La cantine est ouverte tous les jours. Elle fonctionne différemment selon que les élèves y sont REGULIERS ou IRREGULIERS.

**ELEVES REGULIERS** : Il s'agit des élèves déjeunant TOUS LES JOURS ou 2 ou 3 jours/semaine inscrits pour toute l'année scolaire.

Prix du repas : 4,70€ pour les élèves des classes de petite et moyenne sections 4,75€ pour les élèves de grande section et de classes élémentaires. Les repas seront facturés tous les mois.

Merci de prévenir de l'absence de votre enfant 48h à l'avance (ou en cas de maladie avant 9 heures).

**ELEVES IRREGULIERS** : Il s'agit des élèves déjeunant occasionnellement.

Vous devez prévenir le secrétariat des jours de présence de votre enfant en avance et au plus tard 48h avant la prise de repas.

Prix du repas : 4,85 € pour les primaires, 4,90€ pour les maternelles

De manière exceptionnelle et en cas d'empêchement à joindre le secrétariat la veille, merci de prendre contact par mail ou par EcoleDirecte ou téléphone avant 9 heures de la présence de l'enfant à la cantine.

**Subvention municipale pour la cantine** : certaines familles, habitant Lanester, peuvent bénéficier d'une subvention municipale (en fonction de leur quotient familial) pour les repas pris à la cantine. Pour cela, vous pouvez vous renseigner à la mairie.